



Installation panneaux photovoltaïques et éolienne par idéolia

Par **marie61**, le **04/09/2013** à **20:56**

Bonjour,

Nous avons été démarché par un commercial de "Green Power Solutions Idéolia". Des panneaux photovoltaïques sont raccordés au compteurs de production EDF, nous produisons de l'énergie depuis Fin Février 2013, nous avons une petite éolienne, nous ne savons pas comment elle fonctionne sur notre réseau électrique. Nous nous adressons à Idéolia 77 Croissy Beaubourg. Les recommandés avec AR reviennent "inconnu à cette adresse". Il nous manque la signature de l'installateur Idéolia pour finaliser le contrat d'achat. D'après le commercial, nous n'avons rien à payer, le prix de notre production devait autofinancer l'installation. En pratique, les échéances arrivent sans que Solféa n'ait ses papiers signés. Notre banque n'a pas d'autorisation de prélèvement signé non plus et le montant de la production limitée à 3.330 kw/an à 0,3539 €. Le montant de la vente d'énergie à ERDF, ne permettra pas de financer l'échéance du prêt. Il manquera la moitié du financement. On ne le savait pas au départ, puisque l'on a eu le contrat avec ERDF après. Nous souhaitons porter plaintes pour des pratiques commerciales abusives et mensongères. Quels sont les démarches à suivre rapidement.

Merci pour la réponse.

Par **bibiche3**, le **04/09/2013** à **22:04**

bonsoir, desole de vous dire ca mais la societe green P est en liquidatiion judiciaire et

beaucoup de plaintes ont été déposées au pres du tribunal. C est une pure escroquerie énormément de gens sont dans la même situation que vous! la procédure pénale est cours mais cela est très long. il faut prendre contact avec la police de creteil ou directement avec le tribunal de grande instance de creteil! courage

Par **Sabrinaky**, le **04/09/2013** à **22:17**

Non bibiche3 moi j ai contacter et envoyer une plainte le 1 er fevrier 2013 a la police de creteil un enqueteur etait en charge de l affaire il a tout transferer au tribunal de grande instance effectivement. Je suis aller au nouvel en aout et il m a appris que les plaintes qu il a reçu et envoyer au tribunal avait pour but de penaliser l entreprise donc lui mettre une amende pour ne pas avoir respecter le code de la conso et a aucun moment sa n aboutirait sur une annulation de commande et donc du credit. Il ma donc conseiller (je precise apres 7 mois aa avoir attendu pour rien) de prendre un avocat au plis vite afin fe porter l affaire au civil ce qui devrait etre resolu en moins d un an si tout se passe bien. Autant dire que si j avais su ca en fevrier j aurais agit autrement !!!!

Par **bibiche3**, le **04/09/2013** à **22:20**

ah d accord pas cool! je vous est envoye un message en mp a propos de l avocat... Je pense vous suivre...

Par **marie61**, le **05/09/2013** à **18:19**

Bonjour, un Grand Merci Sabrinaky pour vos renseignements utiles.

Par **sylvie14**, le **11/01/2016** à **15:12**

bonjour ,je m'appelle sylvie .Je me suis fait arnaqué par cette société .Je suis au tribunal actuellement.J'ai été débouter ,il faut que je paye la société solfea malgré de fausse signature sur le contrat de crédit.Je n'es plus de garantie sur les panneaux le tous ma rendu très malade ,si vous avez une solution pouvez-vous me contacter merci